



SECURITE au laboratoire de CHIMIE

Les activités expérimentales jouent un rôle essentiel dans l'enseignement de chimie.

Dès les premières séances de TP de l'année, vous serez amenés à utiliser de la verrerie fragile (ampoule à décanter, ballon rodé, réfrigérant...), des appareils de chauffage (bec de gaz, chauffe-ballon...), des produits chimiques (solvants organiques toxiques, inflammables, irritants...).

Il est impératif pour la sécurité des personnes et du matériel que certaines règles de sécurité soient précisées et appliquées dès le début de l'année.

Une grande discipline et une grande rigueur expérimentale sont exigées toute l'année.

- 1. Par mesure d'hygiène, il est interdit de manger ou de consommer des boissons dans la salle de TP.**
- 2. Le port de la blouse en coton est obligatoire.** (règlement intérieur de l'établissement)
 - ✓ Cette blouse doit être de longueur raisonnable et à manches longues.
 - ✓ Les habits ne doivent pas être mis sur ou à côté des paillasse. Ils doivent être accrochés à un endroit où ils ne risquent rien.
 - ✓ **Les élèves doivent manipuler avec la blouse fermée.** Tous les vêtements flottants (écharpes ou autres) doivent être enlevés.
- 3. Pour chaque manipulation présentant un risque potentiel (signalé par le professeur), les élèves doivent mettre des gants et des lunettes de protection. Ces lunettes appartiennent à l'élève pour les classes 1G, TG et CPGE et celui-ci doit faire en sorte qu'elles restent propres.** Elles sont mises à disposition par le laboratoire pour les autres classes.
 - ✓ Pour certaines manipulations « dangereuses », même les personnes portant des lunettes correctives doivent se munir de lunettes de protection supplémentaires.
 - ✓ **Le port de lentilles de contact est interdit.** De nombreux produits volatils (hydracides, dérivés halogénés) peuvent se dissoudre dans le liquide lacrymal sur lequel surnage la lentille et provoquer des irritations importantes (phénomène accentué avec des lentilles souples).

- ✓ Ne vous frottez pas les yeux. Les lunettes ne seront d'aucun secours si vos doigts ou vos gants ont été en contact avec une substance agressive.
- ✓ Il est formellement **interdit de se servir des becs électriques ou d'une plaque chauffante en portant des gants.**

4. Les cheveux longs doivent être attachés.

5. Les élèves ne doivent prendre que le minimum d'affaires sur la paillasse.

- ✓ Au cours des manipulations, ils doivent ranger leurs affaires sous la paillasse. On ne doit jamais manipuler au-dessus d'un classeur ouvert.
- ✓ Aucun objet ne doit encombrer les allées.

6. Les élèves doivent toujours manipuler debout. Les déplacements dans le laboratoire doivent être réduits au minimum.

Un incident, est souvent dû au non respect des règles élémentaires de sécurité. Tout élève doit penser à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de ses camarades !

7. Les pictogrammes de sécurité doivent être connus.

8. Toute manipulation de produits chimiques présentant un risque doit être réalisée sous une hotte ventilée, avec vitres protectrices, (suivre les indications données par le professeur).

9. Le pipetage à la bouche est interdit, même pour des produits réputés peu nocifs.

10. Une couverture anti-feu et des lave-oeils sont à votre disposition en cas de nécessité dans la salle de TP.

11. Il convient d'être très attentif aux consignes relatives à l'utilisation de matériel spécifique (verrerie, montages...), et la conduite de certaines opérations (chauffage, lavage, vidange ...).

12. Les paillasses doivent être nettoyées au cours de la séance et laissées rigoureusement propres et sèches en fin de séance.

13. Vous porterez une attention particulière à la protection de l'environnement en utilisant les quantités et les concentrations les plus faibles possibles, et en utilisant les bidons de récupération des déchets chimiques prévus à cet effet.

Il est recommandé de se laver les mains avant de quitter la salle.

Un certain nombre d'items relatifs à la sécurité sont évalués lors de l'épreuve pratique du baccalauréat.

Toutes ces consignes restent valables pour les CPGE et les BTS.

Ce document signé par l'élève doit être en permanence dans son classeur de chimie.

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Lu et approuvé, le :

SIGNATURE DE L'ELEVE :